



Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 12/07/2023

ID : 077-200040251-20230706-D\_2023\_4\_16-DE

# Communauté de communes Bassée-Montois

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

### Exercice 2022

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

## Table des matières

<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....</b>	<b>3</b>
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	3
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	4
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	4
<b>2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE .....</b>	<b>4</b>
2.1. MODALITES DE TARIFICATION .....	4
2.2. RECETTES .....	5
<b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>6</b>
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3) .....	6
<b>4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>7</b>
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES .....	7
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....	7

## 1. Caractérisation technique du service

### 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes Bassée Montois
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI – Communauté de communes

→ Compétences liées au service :

- Contrôle des installations
- Entretien des installations
- Réalisation des installations
- Traitement des matières de vidanges
- Réhabilitation des installations

- Territoire desservi (*Communes adhérentes au service*) :

BABY	GRISY-SUR-SEINE	MOUY-SUR-SEINE
BALLOY	GURCY-LE-CHATEL	NOYEN-SUR-SEINE
BAZOUCHES-LES-BRAY	HERME	PAROY
BRAY-SUR-SEINE	JAULNES	PASSY-SUR-SEINE
CESSOY-EN-MONTOIS	JUTIGNY	SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY
CHALMAISON	LA TOMBE	SAVINS
CHATENAY-SUR-SEINE	LES-ORMES-SUR-VOULZIE	SIGY
COUTENCON	LIZINES	SOGNOLLES-EN-MONTOIS
DONNEMARIE-DONTILLY	LUISETAINES	THENISY
EGLIGNY	MEIGNEUX	VILLENAUXE-LA-PETITE
EVERLY	MONS-EN-MONTOIS	VILLENEUVE-LES-BORDES
FONTAINE-FOURCHES	MONTIGNY-LE-GUESDIER	VILLIERS-SUR-SEINE
GOUAIX	MONTIGNY-LENCOUP	VILLUIS
GRAVON	MOUSSEAUX-LES-BRAY	VIMPELLES

- Existence d'une CCSPL :  Oui  Non
- Existence d'un règlement de service :  Oui, en date du 26 janvier 2021

### 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie avec prestataire de service.

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : août 2012
- Date de fin de contrat initial : 01/12/2023
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 01/12/2023
- Nombre d'avenants et nature des avenants : Sans objet
- Nature exacte de la mission du prestataire : Diagnostics de conception, réalisation et cession immobilière.

### 1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 8 158 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 23 542 (INSEE 2019).

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 34,65 % au 31/12/2022 (34,41 % au 31/12/2021).

### 1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2021	Exercice 2022
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI	OUI
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	OUI	OUI
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	OUI	OUI
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	OUI	OUI
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	NON	NON
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	OUI	OUI
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	NON	NON

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2022 est de 120 (120 en 2021).

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer, s'il le souhaite, à la demande des propriétaires (réhabilitation des installations) :

– la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;

– la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 sont les suivants :

TARIFS		01/01/2022	01/01/2023
<b>A – Compétences obligatoires du service</b>			
1	Instruction de <b>projet d'installation</b> de l'ANC à l'occasion du dépôt d'un <b>Permis de construire</b> ou d'une <b>réhabilitation</b> (Conception)	98,18 €	98,18 €
2	Contrôle sur le terrain <b>pendant la réalisation des travaux</b> avant remblaiement	140,91 €	140,91 €
3	<b>Plus-value pour contre-visite</b> en cas de non-conformité	120,00 €	120,00 €
4	Contrôle de conformité (diagnostic initial)	103,64 €	103,64 €
5	Contrôle lors d'une cession ou à la demande du propriétaire	172,73 €	172,73 €
<b>B – Compétences facultatifs du service</b>			
1	Travaux de réhabilitation des ouvrages à la demande du propriétaire (étude pour maison individuelle)	-	-
2	Travaux de réhabilitation des ouvrages à la demande du propriétaire (suivi et réception des travaux)	-	-

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante : D\_2021\_1\_12 du 26/01/2021.

## 2.2. Recettes

RECETTES		Exercice 2021	Exercice 2022
<b>A – Compétences obligatoires du service</b>		<b>27 581,28 €</b>	<b>27 185,28 €</b>
1	Instruction de <b>projet d'installation</b> de l'ANC à l'occasion du dépôt d'un <b>Permis de construire</b> ou d'une <b>réhabilitation</b> (Conception)	1 767,24 €	2 454,50 €
2	Contrôle sur le terrain <b>pendant la réalisation des travaux</b> avant remblaiement	422,73 €	1 690,92 €
3	<b>Plus-value pour contre-visite</b> en cas de non-conformité	0 €	240 €
4	Contrôle de conformité (diagnostic initial)	0 €	0 €
5	Contrôle lors d'une cession ou à la demande du propriétaire	25 391,31 €	22 800,36 €
<b>B – Compétences facultatifs du service</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
1	Travaux de réhabilitation des ouvrages à la demande du propriétaire (étude pour maison individuelle)	0 €	0 €

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

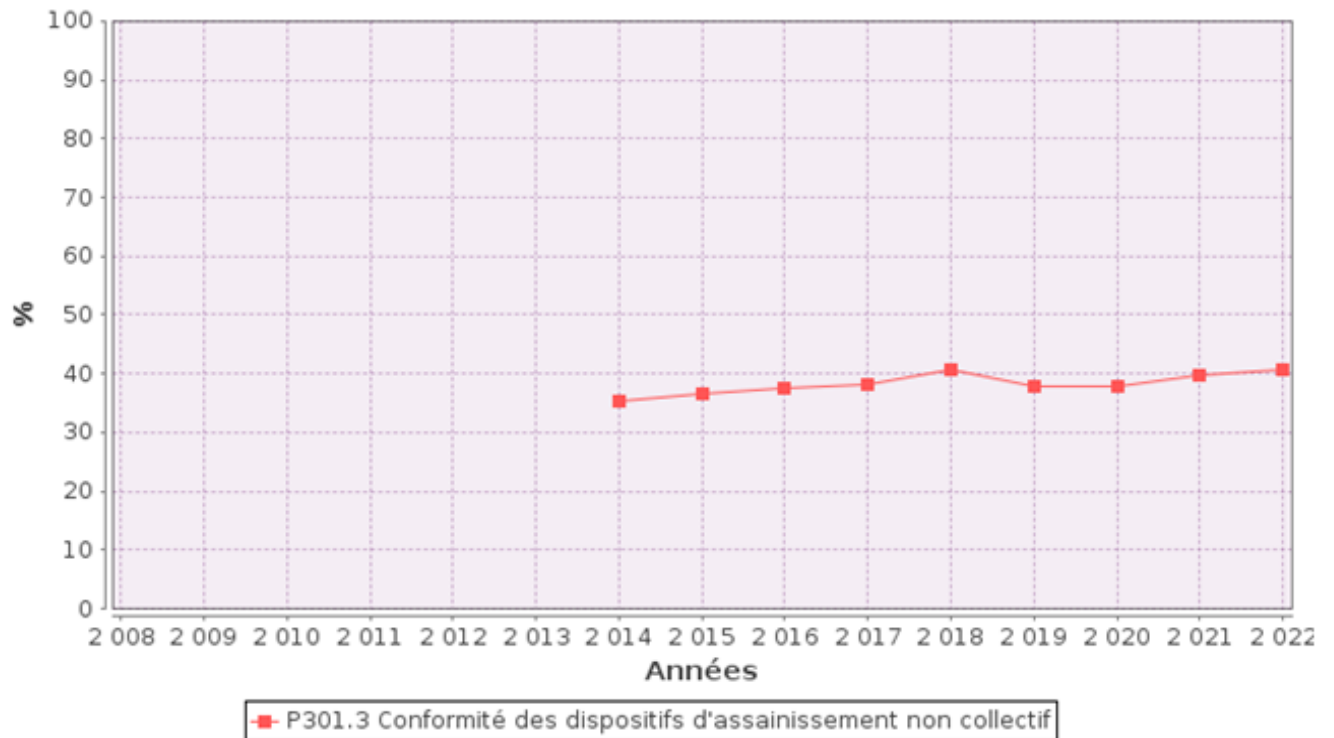
- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/2022,

- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/2022.

**Attention** : cet indice ne doit être calculé *que* si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} \times 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 603	1 642
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	4 329	4 499
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	111	191
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	39,6	40,7



#### 4. Financement des investissements

##### 4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2022 est de 0 €.

##### 4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

- Aucun projet.